

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUXT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 12 janvier 2026 formulée par l'entreprise SOBECA 15 Boulevard des Mineurs 42230 Roche la Molière, représentée par M. BILDSTEIN Jorick ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de travaux de changement de coffret ENEDIS au **2 rue Jean Meunier 42660 Saint-Genest-Malifaux** ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> : Stationnement**

2 places de stationnement sur le parking au 2 rue Jean Meunier seront réservées à l'entreprise SOBECA, à l'occasion de travaux de changement de coffret ENEDIS **du lundi 16 février 2026 au vendredi 27 février 2026**.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place et maintenus pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Les emplacements et les abords doivent être tenus propres en permanence.

**Article 4 :** L'entreprise SOBECA - Roche la Molière, Monsieur le responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUXT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUXT, le 14 janvier 2026

Le Maire  
Vincent DUCREUX



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUXT

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : [mairie@st-genest-malifaux.fr](mailto:mairie@st-genest-malifaux.fr) - Internet : [www.st-genest-malifaux.fr](http://www.st-genest-malifaux.fr)